

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
&
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

PROGRAMME D'ACCUEIL DE NOUVEAU-NÉS

CONDITION D'ADMISSIBILITÉ :

- Que la famille réside dans la communauté de Saint-Marc-de-Figuery.

PROCESSUS :

Les parents transmettre l'inscription de leur enfant au « Programme d'accueil de nouveau-nés » par courriel ou lors d'un appel téléphonique à l'agente de développement:

- L'agente de développement planifie un moment qui convient aux deux parties d'une date de l'accueil officiel. Cette étape se fait lorsque le nouveau-né a trois mois et plus;
- Visite par l'agente de développement à domicile, à cette occasion, il y a la prise d'une photo de la famille, une remise d'un sac cadeau contenant des cartes cadeaux et d'objets provenant de partenaires;
- Par la suite, un article est publié dans le journal l'Éveil Campagnard de Saint-Marc-de-Figuery.

Création du programme, 2012

Mise à jour le 6 février 2024